

Aimeric Soyez
4 rue henri matisse
N°7 Le clos des vignes
81600 Gaillac
Numéro de téléphone fixe ou d'abonné :
0581028889
Marque : SFR

SFR
TSA 30103
SERVICE
RESILIATION
69947 LYON Cedex 20

A Gaillac, Le 18/04/2026

Objet : Résiliation SFR (Offre Internet)

Madame, Monsieur,

Par ce courrier recommandé, je vous informe que je souhaite mettre fin au contrat sur la ligne n°058102 qui nous lie. Je vous prie de prendre en considération ma demande de résiliation et de m'informer, par écrit, du terme du contrat.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aimeric Soyez

1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

► EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale **ETABLISSEMENTS DALENS ET FILS**
 Nom du signataire pour le compte de l'employeur **Mr DALENS Alain**
 n° SIRET de l'établissement où est employé le salarié **33836469800021**
 ou, à défaut, n° de cotisant (URSSAF, CESU...)
 Adresse de l'établissement : n° **5 AVENUE SAINT-EXUPERY** Voie (nature et nom de la voie) :
 Code postal **81600** Commune **Gaillac** France
 Adresse à laquelle adresser les correspondances (si différente) : n° Voie (nature et nom de la voie) :
 Code postal Commune
 Téléphone Courriel : **alain@dalens.fr**

► SALARIÉ (E)

Madame Monsieur
 Nom **SOYEZ** Prénom **Aimeric**
 Date de naissance **15/11/1994**
 Adresse : n° **4 Rue Henri Matisse** Voie (nature et nom de la voie) :
 Code postal **81600** Commune **Gaillac** France
 Téléphone : Courriel : **aimeric.soyez@gmail.com**
 Emploi **Magasinier - Livreur**
 Qualification (cochez) : Cadre dirigeant Autre cadre
 Technicien, contremaître, agent de maîtrise Employé Ouvrier qualifié ou non qualifié
 Convention collective applicable au salarié (n° IDCC et nom) : **0573**
 Convention collective nationale des commerces de gros

Ancienneté du salarié à la date envisagée de rupture **2 ans 1 mois**

Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents (précisez les mois concernés)

Mois de	Apr	2025	2183.99	Mois de	Oct	2025	2183.99
Mois de	May	2025	2183.99	Mois de	Nov	2025	2183.99
Mois de	Jun	2025	2183.99	Mois de	Dec	2025	2183.99
Mois de	Jul	2025	2183.99	Mois de	Jan	2026	2183.99
Mois de	Aug	2025	2183.99	Mois de	Feb	2026	2183.99
Mois de	Sept	2025	2183.99	Mois de	Mar	2026	2183.99
Dont primes annuelles ou exceptionnelles au cours des 3 derniers mois							

Trois
derniers
mois

Rémunération mensuelle brute moyenne (moyenne la plus élevée entre les 12 ou 3 derniers mois) **2183.99 €**

Commentaires éventuels en cas de variation significative des salaires sur la période ou de situation particulière du salarié (maladie, maternité, temps partiel...).

2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

► PREMIER ENTRETIEN

Date (jj/mm/aaaa) **14/04/2026**

Salarié assisté : non oui si oui, par (nom, prénom, qualité) :
 Employeur assisté : non oui si oui, par (nom, prénom, qualité) :
Conformément à la Loi n°2002-270 du 13 mars 2002 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, cet écrit réalisé sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier.

[Signature]

[Signature]

► AUTRES ENTRETIENS EVENTUELS

Dates (jj/mm/aaaa)

Salarié assisté : non oui si oui, par :Employeur assisté : non oui si oui, par :

3. Convention de rupture

Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat :

- droits afférents à la rupture de ce contrat ;
- versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ;
- date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.

Autres clauses éventuelles :

Montant brut de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en chiffres et en lettres) :

1137.49 €

Mille cent trente-sept euros et quarante-neuf centimes

Date envisagée de la rupture du contrat de travail (jj/mm/aaaa)

31/05/2026

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » par chaque partie

lu et approuvé le 14/04/2026

lu et approuvé le 14/04/2026

IMPORTANT : La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation peut donc être transmise à la DIRECCTE/UT (ou à la DIECCTE) au plus tôt le lendemain de la fin de ce délai.

Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)

29/04/2026

Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires

IMPORTANT :

La validité de la convention de rupture conventionnelle est subordonnée à son homologation par l'administration.

Ce formulaire de demande d'homologation de rupture conventionnelle doit donc être adressé, après la fin du délai de rétractation, par la partie la plus diligente, à l'unité territoriale départementale (UT) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève l'établissement où est employé le salarié. Dans les DOM, le formulaire est adressé à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

L'Unité territoriale (ou la DIECCTE) dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du lendemain du jour de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues par la loi pour établir cette rupture et de la liberté de consentement des parties.

A défaut de notification d'un refus d'homologation dans ce délai d'instruction, l'homologation sera réputée acquise et la rupture pourra intervenir, au plus tôt, dès le lendemain de la fin de ce délai.

Page 3/3

10

A